



Village de Lawrenceville
2100, rue Dandenault,
Lawrenceville, QC J0H 1E1
Tél. : 450-535-6398
Courriel : info@lawrenceville.ca
Site internet : www.lawrenceville.ca

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU VAL ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE LAWRENCEVILLE

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Conformément à l'article 145.33 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A19.1), un avis public est par la présente donné par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière que lors de la séance ordinaire du conseil municipal, qui se tiendra le 01 juin 2026, il sera statué sur la demande de dérogation mineure suivante :

Immeuble visé par la demande de dérogation mineure :

Cette demande de dérogation mineure est faite en regard d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot portant le numéro 1 822 904 du cadastre du Québec, situé au 2180, rue Dandenault.

Nature et effet de la demande de dérogation mineure :

La demande de dérogation mineure est à l'effet de réguler l'implantation d'une remise qui est déjà en place mais ne respecte pas la norme en vigueur au niveau de la marge arrière depuis la refonte cadastrale. L'implantation de la remise est de 0,4 mètre tandis qu'au règlement de zonage n°2008-263, il est stipulé que la marge arrière doit être de 1 mètre. Toujours selon ce même règlement, la dérogation mineure portera donc sur une différence de 0,6 mètre pour la remise.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogations mineures lors de l'assemblée ordinaire du 09 mars 2026.

DONNÉ À LAWRENCEVILLE, CE 21^E JOUR DE MAI 2026

Ann-Renée Coulombe DMA
Directrice générale,
Greffière et trésorière